

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 octobre 2018

3^{ème} Commission**N° CP-2018-9-3-5****Service instructeur**

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

**RÉAMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE
EUROVELO 6 (VV24) À VALDIEU-LUTRAN****PROGRAMME A472**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le dossier des études de Projet, de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant de 275 000,00 euros TTC .

I. PRÉAMBULE

L'Eurovéloroute des fleuves « NANTES – BUDAPEST » passe sur le territoire français, mais également en SUISSE et en ALLEMAGNE.

La section haut-rhinoise de cette véloroute se situe en grande partie sur le chemin de halage du canal du Rhône au Rhin entre le Territoire de BELFORT et MULHOUSE. Au niveau du Département, cet axe est numéroté VV24 « Voie Verte 24 ».

Le projet se situe sur le ban communal de VALDIEU-LUTRAN entre le centre d'entretien VNF à l'Est et le carrefour entre le chemin de halage et la rue de Montreux-Vieux à l'Ouest.

Sur la section concernée, la piste cyclable s'est effondrée progressivement par endroits depuis 2006, nécessitant la mise en place d'une déviation moins sécurisée et moins confortable via la traversée de la commune de VALDIEU-LUTRAN.

II. RAPPEL DE L'AVANT-PROJET

Le dossier d'Avant-Projet a fait l'objet d'une présentation à la Commission des Routes, Voirie et Infrastructures (3^{ème}) le 25 septembre 2017. Celui-ci contenait l'étude de quatre variantes de tracés (annexe 1).

Une présentation des études s'est ensuite tenue en mairie de VALDIEU-LUTRAN le 29 mars 2018 et à Voies Navigables de France le 10 avril 2018.

A l'issue de ces réunions, l'Avant-Projet a été retravaillé. Ceci a conduit à retenir deux nouvelles propositions (annexe 2) :

- variante A : 430 m de long et travaux estimés à 240 000 € TTC ;
- variante B : 670 m de long et travaux estimés à 320 000 € TTC.

L'analyse multicritères de ces deux solutions a conduit à retenir la variante A.

III. ÉTUDES DE PROJET

Les études de Projet ont pour objectif de valider le tracé retenu pour le réaménagement de l'itinéraire cyclable.

1) Parti d'aménagement

Il consiste à réaliser une piste bidirectionnelle sur une longueur de 427 mètres entre l'itinéraire existant le long du canal du Rhône au Rhin et la rue de Montreux-Vieux via le chemin rural dit « sur le Résillon » tout en s'inscrivant dans les emprises actuelles du domaine public de la Commune ou géré par VNF (annexe 3).

2) Principes généraux

Les principes retenus pour cet aménagement sont :

- réalisation d'une percée dans l'espace boisé, géré par VNF : déblais de plus de 5 mètres de hauteur afin de relier la piste existante sur le chemin de halage VNF au chemin rural,
- végétalisation des espaces déstructurés avec application de la politique de plantation d'un arbuste pour un arbre abattu,
- adaptation de la signalisation verticale et du marquage routier,
- traitement de l'intersection au niveau du chemin de halage afin d'éviter les chutes dans le canal,
- raccordement de l'itinéraire cyclable à la rue de Montreux-Vieux.

3) Caractéristiques géométriques

La piste cyclable bidirectionnelle aura une largeur de 3 m et sera bordée par des accotements de 0,50 m de largeur. Dans le secteur forestier, des fossés d'environ 0,50 m de profondeur seront mis en œuvre en pied de talus (cf. annexe 4).

L'ensemble de cet aménagement s'inscrit sur l'emprise VNF et dans la largeur actuelle du chemin rural dit « sur le Résillon » sur la commune de VALDIEU-LUTRAN.

4) Equipements routiers

La signalisation verticale et le marquage routier seront adaptés par rapport au projet :

- panneau STOP pour l'insertion depuis le chemin rural vers la rue de Montreux-Vieux ;
- marquage au sol ;
- barrière anti-intrusion au niveau du secteur forestier ;
- marquage et protection contre les chutes le long du canal du Rhône au Rhin.

IV. CONCERTATION – MESURES ADAPTATIVES

Suite à la réalisation des levés topographiques et aux sondages géotechniques, l'aménagement ne nécessite aucune acquisition foncière.

Le projet sera présenté en Mairie de VALDIEU-LUTRAN le 2 octobre 2018.

V. ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Les sondages géotechniques réalisés sur site ont permis d'identifier des sols aux caractéristiques médiocres, de type argileux, nécessitant des travaux de terrassements et de purges plus importants et la mise en œuvre d'une structure de chaussée conséquente.

Ainsi, le coût prévisionnel de l'opération, au stade des études de Projet, a été réévalué à 275 000 € TTC (valeur juillet 2018). Il se décompose comme suit :

- Acquisitions foncières :	0,00 € HT
- Etudes (contrôle, coordination SPS, ...) :	10 000,00 € HT
- Travaux (terrassements, chaussée, signalisation) :	219 166,67 € HT
Total général :	229 166,67 € HT
Total TTC :	275 000,00 € TTC

VI. CONVENTION - FINANCEMENT

Le Département du Haut-Rhin n'assurera pas le préfinancement de la totalité de l'opération sur le programme A472 conformément au règlement financier de la collectivité.

Une convention spécifique de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure reste à établir avec la Commune de VALDIEU-LUTRAN et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Enfin, le projet de réaménagement est éligible à un cofinancement de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

VII. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les études de Projet ;
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant de 275 000,00 € TTC (valeur juillet 2018) ;
- d'autoriser l'affectation de l'autorisation de programme de 275 000€ TTC sur le programme A 472 ;
- d'imputer les dépenses sur le programme A472, chapitre 4581, fonction 01, nature 458196.
- d'imputer les recettes sur le programme A472, chapitre 4582, fonction 01, nature 458296.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT